

PLANIFICATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL

HISTORIQUE DE LA «PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT LOCAL» À L'ANADER



La planification et le développement local sont un sujet d'actualité dans de nombreux pays africains et particulièrement en Côte d'Ivoire, où le gouvernement s'est engagé, depuis 2002, dans une politique de décentralisation à travers la création des conseils généraux et le renforcement des capacités des conseils municipaux. Cette politique de décentralisation s'est traduite par de nombreux changements notamment le désengagement progressif de l'état de certaines prérogatives, le transfert de responsabilités aux collectivités leur conférant beaucoup plus d'autonomie dans la gestion des affaires locales, l'allègement des appareils de développement, etc. et surtout ces dernières années la création de la région, comme collectivité décentralisée et le district autonome.

En même temps que l'Etat se désengage, apparaissent de nouveaux acteurs : organisations agricoles paysannes, opérateurs privés nationaux ou locaux, collectivités locales publiques avec plus d'autonomie dans la gestion des affaires locales. Tous ces acteurs ont leurs objectifs et stratégies propres et entendent jouer un rôle dans le développement.

L'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), structure nationale spécialisée dans le conseil agricole aux producteurs et à leurs organisations, a depuis 1998 intégré la planification et le développement local dans sa mission afin d'accompagner efficacement les mutations intervenant en milieu rural. Dans ce cadre, elle a mis en œuvre le Programme National de Gestion et d'Équipement en Milieu Rural (PNGTER). Ce programme a été l'occasion pour l'ANADER de mettre en place des Equipes de Planification Locale à partir de 2002 dans l'optique de renforcer son action en direction des collectivités locales et des communautés.

Pour apporter une réponse pertinente et efficace aux préoccupations des entités décentralisées et des communautés en matière de planification et de développement local, il est apparu nécessaire, pour l'ANADER, d'élaborer sa stratégie en la matière.

La «Planification et développement local» à l'ANADER

La stratégie d'appui au développement local proposé par l'ANADER comporte quatre (04) principales composantes qui sont en réalité les produits proposés par le développement local :

- les études monographiques ;
- les Plans de Développement Local (PDL) ;
- les Plans Stratégiques de Développement (PSD) ;
- les activités quotidiennes d'appui ou d'accompagnement des collectivités et des communautés.

1. Etude monographique

Définition

L'expression « Etude monographique » vient de mono qui signifie « un, unique » et graphique qui signifie « écrit, représentation illustrée ». Elle représente un essai basé sur un sujet spécifique, une zone géographique donnée.

La monographie qui est donc le produit de l'étude monographique est une photographie de la zone étudiée à l'instant où l'étude est menée. Pour que la monographie reflète la réalité du moment, elle a besoin d'être périodiquement actualisée.

Finalités

La monographie permet une meilleure planification du développement local.

Elle contient des données sur :

- le milieu naturel, la démographie et la sociologie ;
- les activités économiques (agriculture, élevage, commerce, transport, etc.) ;
- les infrastructures et équipements socio-économiques communautaires (santé, école, routes et pistes, électricité, eau, télécommunication, animation socio-culturelle, etc.) ;
- les structures d'appui au développement des différentes localités.

2. Plan de Développement Local (PDL)

Définition

Le Plan de Développement Local (PDL) est le produit de la réflexion de l'ensemble des acteurs locaux (paysans, éleveurs, commerçants, etc...) vivant sur un territoire donné sur sa situation, sur son espace et sur ses activités. Le Plan de Développement Local (PDL) est un programme d'investissement conçu de façon glissante sur trois (03) ans.

Finalités

Le PDL permet au niveau d'un territoire de :

- identifier les atouts/potentialités (ressources humaines et naturelles locales), les contraintes avec leurs causes et les conséquences ;
- définir la problématique du développement local ;
- faire des choix de priorités visant à engager des changements significatifs pour s'approcher d'une situation souhaitée ;

- mettre en place une instance villageoise de développement ;
- mettre en œuvre les microprojets identifiés.

3. Plan Stratégique de Développement (PSD)

Définition

Le plan stratégique de développement est le résultat d'un processus participatif. Il vise à identifier les axes stratégiques de développement d'une structure, d'une collectivité, etc. Il peut être élaboré au niveau d'une structure, d'une commune, d'un département, d'une région, etc. C'est une étude qui permet de doter les collectivités, les communautés et les parties prenantes d'un Plan de Développement. C'est donc un document d'orientation des actions de développement à court, moyen et long terme.

Finalités

Pour toute organisation ou toute structure, le plan stratégique est un document écrit qui répond à trois (3) questions :

1. D'où venons-nous ?
2. Où voulons-nous aller ?
3. Comment comptons-nous y aller ?

La mise en œuvre du PSD permet à un territoire (une région, un département, une localité) ou une structure d'atteindre au cours d'un laps de temps défini, des objectifs de croissance ou de développement. Ces objectifs couvrent l'ensemble des domaines de développement.

4. Accompagnement

Définition

L'accompagnement des acteurs locaux consiste à leur apporter un appui dans la mise en œuvre des conclusions du plan stratégique de développement et de toutes autres activités. Le concept d'accompagnement renferme une série d'actions de coaching des équipes de l'ANADER auprès des acteurs locaux en vue de leur permettre de mener à bien leur mission.

Contenu de l'accompagnement des collectivités et communautés

Les actions d'accompagnement portent en général sur :

- l'information et la sensibilisation des communautés.
- l'identification des besoins ;
- la planification des actions prioritaires ;
- la gouvernance locale : structuration du milieu et renforcement des capacités des organes communautaires (formation, dotation en matériel ...) ;
- la formation des membres des collectivités décentralisées ;
- la réalisation d'études des projets communautaires ;
- la mobilisation des ressources locales et extérieures ;
- le coaching dans la conduite des projets communautaires ;